



1) PRÉAMBULE

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié récemment par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dispose que les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Conformément à cet article, « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. ».

2) FONCTIONNEMENT ET RÔLE DE LA COMMISSION

Cette commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,
- Un bilan des activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Le rapport annuel d'exécution établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

De plus, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

3) COMPOSITION

Elle est présidée par le Maire ou son représentant. Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

La composition de la commission de la Ville de Dole a été fixée par la délibération n° 20.02.06.13 du 2 juin 2020.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette commission, outre son président, 8 membres élus et d'appeler à participer aux travaux de la commission des membres des associations représentatives compétentes dans les domaines suivants :

- Protection et garantie des droits des consommateurs, monde économique et commercial,
- Protection de l'environnement,
- Protection du logement,
- Protection du cadre de vie et de la famille.

Les 8 membres titulaires élus de cette commission sont :

1. Madame Maryline MIRAT
2. Monsieur Stéphane CHAMPANHET
3. Monsieur Jean-Pierre CUINET
4. Monsieur Philippe JABOVISTE
5. Madame Nathalie JEANNET
6. Monsieur Jean-Pascal FICHERE
7. Monsieur Hervé PRAT
8. Monsieur Timothée DRUET

Conformément à la délibération du n°20.02.06.13 du 2 juin 2020, la Présidence est assurée Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX représenté par Madame Isabelle MANGIN.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de désigner les représentants des associations d'usagers œuvrant dans les domaines mentionnés plus haut.

Ainsi, les associations représentées au sein de la CCSPL sont les suivantes :

- Représentant des locataires à Dole du Jura Habitat,
- Dole Environnement,
- Office Intercommunal de Commerce,
- CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie).

4) TRAVAUX DE LA COMMISSION

Conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

➤ **Réunion du 9 juin 2023 : examen des rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public**

• **Rapport annuel d'activités 2022 de la Délégation de Service Public Crématorium**

Le crématorium de Dole est ainsi géré par voie de délégation de service public dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans, qui a pris effet au 19 avril 2012 et s'achèvera le 18 avril 2042, avec la Société TANIER qui est devenue FUNECAP EST. Il est entré en exploitation en décembre 2014.

Une présentation détaillée du rapport d'activités 2022 a été effectuée par le délégataire, faisant état notamment des éléments suivants :

- Le nombre de crémations effectuées en 2022 est de 583 (contre 630 en 2021),
- La répartition par origine géographique des défunts avec crémation à Dole :
 - ✓ Commune de Dole : 24,8%
 - ✓ Communes du Grand Dole : 28,2%
 - ✓ Autres communes du Jura : 27,7%
 - ✓ Départements Bourgogne Franche-Comté : 16,9%
 - ✓ Autres régions : 2,3%

94,7% des crémations en 2022 donnent lieu à l'organisation d'une cérémonie au sein du crématorium dont 28,8% d'une cérémonie personnalisée.

Le montant annuel du chiffre d'affaires s'élève à 406 587 € en 2022 (soit 3,8 % par rapport à 2021) ; le résultat d'exploitation, est de 69 838 €.

Le montant de la redevance 2022 versée à la Ville de Dole est de 5 018 € de redevance d'occupation et 16 263 € de redevance variable sur CA + 3 349 de frais de contrôle soit un total de 24 630 €.

Le coût d'une crémation d'une personne adulte est de 842,10 € en 2022.

Le groupe déploie la certification ISO 14001 (management de l'environnement) sur l'ensemble de ses crématoriums. L'obtention de cette certification s'est faite en juillet 2022 pour les premiers crématoriums du groupe Funecap.

La certification ISO 50001 dédiée au suivi des enjeux énergétiques est prévue avant 2025.

Avec une recommandation globale de 9,7/10 sur les enquêtes de satisfaction (moyenne calculée sur 257 retours de familles)

Le personnel dédié au crématorium de Dole est constitué de :

- un responsable du crématorium (temps plein)
- un agent de crémation polyvalent (temps plein)
- un conducteur d'appareil (temps partiel)

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022

• **Rapport annuel d'activités 2022 de la Délégation de Service Public Chauffage Urbain**

Les équipements de production et de distribution de chauffage sur le territoire de la Ville de Dole situé sur la rive droite du Doubs sont exploités par la société SOCCRAM, filiale d'Engie Réseaux, par le biais d'une délégation de service public qui a pris effet au 1^{er} juillet 2010 et dont l'échéance est fixée au 30 juin 2044.

Les éléments principaux d'évolution en 2022 sont les suivants :

Aspects techniques :

Le réseau compte 31 483 abonnés.

Les principaux abonnés sont Grand Dole Habitat, les deux centres hospitaliers, la Ville de Dole et l'OPH du Jura.

Linéaire de réseau + 10% avec 15,2 km, 84 sites raccordés, 33 923 kW de puissance souscrite, 4700 équivalent logements

La mixité annuelle est décomposée comme suit :

- Bois : 61,43 %
- Gaz : 6,27 %
- Cogénération : 32,30 %
- Fioul : 0 %

L'année 2022 présente une mixité bois et donc ENRR remarquable du point de vue de l'historique en raison d'un démarrage de la cogénération au mois de décembre (contre novembre normalement).

GER : Montant total des dépenses 153 k€ : -17% par rapport à 2021 :

Réparations, remplacements et remise en état chaudière bois WEISS = 32% des interventions (=51k€)

Réparations, remplacements et remise en état chaudière bois SCHMID = 18% des interventions (=31k€)

Réparations, remplacements et remise en état autres = 29% des interventions (=30k€)

Réparations de fuites = 11% des interventions (=28k€)

Autres (mise en place/stock) = 11% (=13k€)

Label écoréseau en 2022

Aspects financiers :

- Vente R1 (€ HT) : 3 518 060 €
- Vente R2 (€ HT) : 2 499 765 €
- Chiffre d'affaires facturé aux abonnés 6 017 824 €
- Prix moyen du MWh (€ HT) : 132 €
- Prix moyen du MWh (€ TTC) 139 €
- Résultat 2022 de +122 k€ (contre -389 k€ en 2021). Amélioration du résultat R1 notamment lié à la cogénération. Amélioration du résultat R2

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022

• **Rapport annuel d'activités 2022 de la SPL HELLO DOLE pour la Délégation de Service Public « La Commanderie »**

Une présentation détaillée du rapport d'activités 2022 a été effectuée par le délégataire, faisant état des éléments suivants :

- Données statistiques :
 - 58 778 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2022, contre 29 918 en 2021 soit une augmentation de 96 %,
 - 137 jours d'occupation des salles (contre 114 en 2021),
 - 89 manifestations différentes (activités économiques : 26 ; culturelles : 43 ; salons : 1 ; et activités diverses : 19),
 - 344 512 € de production vendue contre 281 358 € en 2021.

Le résultat est de 30 299 € pour l'année 2022.

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022
--

- **Concession de services pour l'acquisition de biens immobiliers situés dans le périmètre Action Cœur de Ville, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39**

La concession de services d'une durée de 20 ans a pour objet :

- L'acquisition de biens immobiliers,
- La réalisation de travaux d'aménagement,
- L'exploitation des biens pendant la durée de la concession,
- La rétrocession à la Ville de Dole des biens à l'expiration de la concession.

Il s'agit d'une concession établie sur le périmètre de la convention Action Cœur de Ville, signée avec l'État en juin 2018. À chaque acquisition de bien consenti, la concession fait l'objet d'un avenant pour ajouter ce bien dans son périmètre.

Concession	Local	Loyer annuel	Evènement 2022
44 et 46 Grande Rue	Location à Carrefour Express	18 600 € HT	Changement du gérant. Sinistre dégât des eaux. La reprise des gouttières d'eaux pluviales en façade.
15 Grande Rue	Location au restaurant « l'ArtDoise »	1100 € HT + 120 € de charges	Façade refaite en même temps que la partie des logements (travaux 2023). Modification évacuation VMC en toiture et position du compteur électrique ramené dans le restaurant.
7-9 Grande Rue	Location à la boulangerie Gros Lambert	950 € HT + 50 € de charge	Néant
22 Grande Rue	Location Cybercave à partir du 01/05/2023	Pas de loyer en 2022	Livraison des travaux
29 Grande Rue	Location Atelier PLURICREA à partir du 15/06/2023	Pas de loyer en 2022	Livraison des travaux
25 rue Pointelin	Location La Lisère à partir du 01/05/2023	Pas de loyer en 2022	Réalisation de quelques travaux d'entretien, jardin, état des équipements (menuiserie, plomberie, chauffage, électricité).
Rue Thévenot	Bar des Sports: pas de locataire identifié en 2022	Pas de loyer en 2022	Etude niveau APS d'un projet de rénovation complète du bâtiment à partir d'un projet d'un futur éventuel preneur pour en faire un restaurant.

Les éléments financiers en € HT :

Au 31/12/2022, le bilan d'investissement des bâtiments est arrêté à 2 525 000 € HT dont 1 557 000 € HT en cours ou à réaliser.

Total HT				
Coûts des immeubles : 2 525 k€	Emprunts : 2 018 k€	Fonds propres : 298 k€	Loyers annuels : 129,5 k€	Surface locative : 1336 m ²

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022

- **Concession de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la Cuisine Centrale, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39**

La concession de travaux est conclue pour une durée de 20 ans (signée le 2 mars 2017) et a pour objet :

- La réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension,
- L'entretien et la maintenance pendant la durée de la concession,
- L'exploitation pendant la durée de la concession,
- La rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession.

La cuisine centrale, située 175 rue Picasso à Dole, se compose d'un bâtiment d'une surface totale de 590m² et d'un terrain de 5 323m².

L'extension porte sur un total de 258m² en supplément du bâtiment réhabilité permettant ainsi d'atteindre une production pouvant aller jusqu'à 4 000 repas par jour.

Le bâtiment a été livré en septembre 2017 et est occupé par le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale « la Grande Tablee » qui loue le bâtiment pour 9 167 € par mois, soit 110 000 € par an.

Éléments marquants de 2022 :

Bail renouvelé au 6 mars 2022

Durée du bail : 5 ans

Montant du loyer 125 733 € HT /an hors charges soit 10 477 € / mois

Etude pour l'extension des bâtiments en vue de l'augmentation prochaine du nombre de repas à produire avec la signature de nouveaux contrats.

Ces travaux consistent en :

- L'extension de la chambre froide négative d'une surface de 34.5 m²,
- La création d'une chambre froide de portage d'une surface de 25 m²,
- La modification de la distribution des bureaux afin de créer un bureau supplémentaire,
- La création d'un cheminement piéton autour du bâtiment pour faciliter les déplacements.

Éléments financiers en € HT :

Le bilan d'investissement global au 31/12/2022 s'établit à 1 667 000 € HT. Soit 272 000 € HT d'investissement complémentaire liés aux travaux ci-dessus décrits.

Modalités de financement : emprunt de 1 400 000 € auprès du Crédit Mutuel (taux 1,30%) sur 15 ans.

Capital restant dû au 31/12/2022 : 918 224 € (emprunt 1 400 000 € auprès du Crédit Mutuel)

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022

- **Concession de travaux pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil provisoire de type démontable accueillant la Halte-Garderie « l'Ile enchantée » confiée à la SPL Grand Dole Développement 39**

La concession de travaux est d'une durée de 20 ans (signée le 28 mars 2017) à compter de la réception du bâtiment et a pour objet :

- La réalisation et le financement de travaux de construction,
- L'entretien et la maintenance pendant la durée de la concession,
- L'exploitation du bâtiment pendant la durée de la concession,
- La rétrocession à la ville de Dole à l'expiration de la concession.

Le bien, situé au 9 rue Sombardier, se compose d'un bâtiment d'une surface totale de 350m², d'un parking d'une dizaine de places et d'une cour fermée en partie arrière du bâtiment.

Il est destiné à accueillir provisoirement la halte-garderie l'Île enchantée et pourra être repositionné sur un autre site au besoin.

Les travaux se sont achevés et le bâtiment a été livré en juillet 2017. Il est loué à la Ville de Dole par bail d'une durée de 3 ans moyennant un loyer de 44 500 € par an soit 3 708 € par mois.

Pas d'éléments marquants en 2022. Le loyer de 2022 est 48 000 € HT conformément à l'indice de révision.

Éléments financiers en € HT :

Le bilan d'investissement global au 31/12/2022 s'établit à 631 000 € HT. Il reste inchangé par rapport à 2021.

Le loyer d'équilibre au 31/12/2022 s'établit à : 48 000 € HT et hors charges par an.

Modalités de financement : emprunt de 630 000 € (taux 1,30%) auprès du Crédit Mutuel sur 15 ans.
Capital restant dû au 31/12/2022 : 413 000 € (emprunt de 630 000 € auprès du Crédit Mutuel)

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022

- **Concession de services pour l'acquisition d'un bien situé au 25 Grande rue, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39**

Concession de services d'une durée de 20 ans et 2 semaines, signée le 14 décembre 2016 et ayant pour objet :

- L'acquisition d'un bien immobilier,
- La réalisation de travaux d'aménagement,
- L'exploitation pendant la durée de la concession,
- La rétrocession à la Ville de Dole à l'expiration de la concession.

Éléments marquants de 2022 :

Remplacement en octobre 2022 de l'ensemble bloc porte d'entrée et vitrine fendue pour un montant de 21 790 € HT pour améliorer la performance énergétique du bâtiment et le confort d'usage intérieur.

Signature d'un bail de courte durée (12 mois renouvelable 2 fois) avec Cupcomdesign.

Loyer annuel de base 9 360 € HT, soit 780 € HT par mois (les loyers de mars à novembre 2022 sont réduits à 480 € HT en attendant la réalisation des travaux de remplacement de la porte et de la vitrine).

Éléments financiers en € HT :

Le bilan d'investissement global au 31/12/2022 s'établit à 147 000 € HT. Il a augmenté de 27 000 € HT correspondant au coût des travaux de remplacement de la porte et de la vitrine et aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Modalités de financement : emprunt de 135 000 € (taux 1,15%) auprès du Crédit Mutuel sur 15 ans
Capital restant dû au 31/12/2021 : 84 000 € (emprunt de 135 000 € auprès du Crédit Mutuel)

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022

- **Concession de services pour l'acquisition d'un bien situé au 9 Rue Sombardier, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39**

Concession de service signée le 14/12/2016 d'une durée de 20 ans et 2 semaines.

Un bâtiment (ancien LIDL) au 9 rue Sombardier d'une surface totale de 1000 m² sur un terrain de 3919 m², cadastré BV 124, 130 et 170 composé :

- D'une surface commerciale désaffectée, de locaux sociaux (bureau, vestiaires, salle de repos, toilettes), de réserves, de chambres froides et d'un quai de déchargement,
- D'un parking d'environ 65 places en enrobé.

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités de services de la Ville de Dole après réhabilitation et réaménagement interne.

Une partie du bâtiment est dédiée à la MJC pour une surface de 337 m². Bail civil signé avec la Ville de Dole au 01/06/2018 pour une prise d'effet au 1er juin 2018.

Durée du bail : 4 ans (renouvelable par tacite reconduction)

Montant initial du loyer : 31 500 € / an soit 2 625 € / mois.

L'autre partie est dédiée à l'École des Beaux-arts pour une surface de 584 m². Bail civil signé avec la Ville de Dole au 01/06/2018 pour une prise d'effet au 1er janvier 2019.

Durée du bail : 4 ans

Montant initial du loyer : 36 000 € / an soit 3 000 € / mois.

Éléments financiers de 2022 :

Le bilan d'investissement global au 31/12/2022 s'établit à 736 000 € HT au total dont 341 000 € HT pour la MJC et 395 000 € HT pour l'École d'Art. Il reste inchangé par rapport à 2021.

Recettes 2022 (loyers) :

- MJC : 33 378 €
- Ecole d'Arts : 37 477 €

Modalités de financement :

- Acquisition : Crédit Mutuel, 245 000 € (taux 1,15%) sur 15 ans ;
- Travaux : Caisse d'Épargne, 360 000 € (taux : 1,67%) sur 15 ans.

Capital restant dû au 31/12/2022 :

- Prêt acquisition : 156 035 € (emprunt Crédit Mutuel, 245 000 €) ;
- Prêt travaux : 261 281 € (Caisse d'Épargne, 360 000 €).

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2022